
LIGNE DE CONDUITE

En vigueur le : 25 mars 2015

Domaine : **CONSEIL**

Politique : Rôle et responsabilités du Conseil et du/de la conseiller(ère) scolaire

BANQUET CARITATIF DIOCÉSAIN (GALA BÉNÉFICE DE L'ÉVÊQUE)

ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir, en tant que partenaire de la communauté catholique du Centre-Sud de l'Ontario, est engagé sur la scène diocésaine afin d'assurer le rayonnement des écoles catholiques de langue française et le renforcement des liens entre les diocèses et tous les partenaires en éducation catholique sur son territoire.

Représentation

Le Csc MonAvenir assurera une présence officielle à un gala bénéfique d'envergure diocésaine. Le Csc MonAvenir achètera un maximum de 10 places, par diocèse, par année.

La messe pour l'éducation et le souper avec le Cardinal à l'occasion de la rentrée scolaire ne forment pas un événement bénéfique ainsi qu'un banquet anniversaire pour une entité catholique reconnue (université, diocèse, etc.)

Attribution des places

Le Csc MonAvenir achètera jusqu'à 10 places pour les événements dont il est question dans la présente note. Une table compte généralement dix places.

Ces places sont assignées en priorité aux personnes qui œuvrent pour le Csc MonAvenir.

- Jusqu'à 6 places pour les conseillers scolaires du diocèse concerné
 - o Présidence ou vice-présidence
 - o Conseillers scolaires du diocèse

- Au moins quatre places pour des membres de l'administration (dans cet ordre de priorité)
 - o Direction de l'éducation
 - o Surintendances sur le territoire du diocèse concerné
 - o Un prêtre représentant les paroisses francophones du diocèse (rotation d'une année à l'autre entre les prêtres de la région)
 - o Directions et directions adjointes d'école sur le territoire du diocèse concerné
 - o Conseiller aux affaires diocésaines et scolaires
 - o Conseiller pédagogique en animation pastorale et enseignement religieux

- Si des places sont toujours disponibles, elles sont alors offertes à d'autres membres du personnel et de la communauté (dans cet ordre de priorité)
 - o Animateur/trice de pastorale
 - o Enseignant/e
 - o Conjoint/conjointe des invités ayant confirmés leur présence

Budget

Le paiement des billets pour une réception diocésaine relève du conseiller en gestion des affaires diocésaines et scolaires.

Gala bénéfice en paroisse

Précision : l'achat de billets pour un gala bénéfice ou une réception d'une paroisse est laissé à la discrétion des écoles et des individus. Exceptionnellement, le Csc MonAvenir peut y avoir une représentation lorsque, par exemple, une entente de commandite a été établie entre la paroisse et le Service des relations corporatives.